THE PRESIDENT OF THE GENERAL ASSEMBLY

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

28 février 2011

Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss, Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale, à l'occasion du segment de haut niveau de la 16e session du Conseil des droits de l'homme

Monsieur le Président, Madame le Haut-Commissaire, Excellences, Distingués délégués,

C'est un privilège pour moi d'être avec vous aujourd'hui et de m'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme. J'en suis heureux. Ceci témoigne des liens étroits entre l'Assemblée générale et le Conseil. Monsieur le Président, nous sommes tous deux pleinement engagés dans le réexamen du travail du Conseil de façon très cohérente et coopérative. Je me plais à le souligner et je vous en remercie.

Les droits de l'homme sont au cœur de la mission de l'Organisation des Nations Unies, au même titre que la paix et le développement. Comme l'a souligné Kofi Annan dans son rapport « Dans une liberté plus grande » : « Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. »

Ces trois piliers sont indissociables et se renforcent mutuellement. A ceux qui l'auraient oubliée, à ceux qui n'en seraient pas convaincus, les événements qui secouent aujourd'hui le monde arabe sont venus rappeler cette vérité.

Les foules se sont levées. Elles attendent de la communauté internationale, Assemblée générale des Nations Unies, Conseil de sécurité et Conseil des droits de l'homme, qu'elle défende les droits humains avec rigueur morale et force de l'exemple, sans complaisance, sans compromission, ni esprit procédurier. Elles espèrent qu'avec elles, nous disions clairement aux régimes pervers que leur temps est terminé, qu'ils doivent s'en aller et rendre des comptes.

La création du Conseil des droits de l'homme, il y a cinq ans, a permis de concrétiser la vision des trois piliers : placés sous la responsabilité d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, les droits de l'homme accédaient à un niveau plus élevé dans le système onusien. Plus réactive et dotée de nouveaux instruments, la coopération intergouvernementale partait d'un nouvel élan.

C'était indispensable. Nous avons besoin d'un Conseil des droits de l'homme fort pour répondre aux attentes de tous ceux, dans le monde entier, dont les droits sont encore et toujours violés et de tous ceux, dans le monde entier, qui s'érigent contre ces violations. Nous avons besoin d'un

Conseil fort pour être à la hauteur de ce que nous proclamons dans la Charte, nous les peuples, qui réaffirmons « notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ».

Il en va de la légitimité et de la crédibilité du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. C'est indispensable si nous voulons faire de l'ONU un acteur central de la gouvernance globale.

Le fait que le Conseil ait tenu d'urgence vendredi dernier une session spéciale sur la Jamahiriya arabe libyenne et adopté par consensus une résolution est un signal important. L'Assemblée générale se réunira demain après-midi pour faire suite à la recommandation contenue dans la résolution. La situation en Jamahiriya arabe libyenne est profondément choquante. Ne pas nous saisir de cette question aurait été un grave manquement, une grande perte de crédibilité pour le Conseil et pour les Nations Unies.

C'est vous les États Membres, qui faites la force du Conseil. C'est à vous de prendre vos responsabilités. En devenant membres de ce Conseil, vous vous engagez à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme. Ceci commence par l'exemple, en observant les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et en coopérant pleinement avec le Conseil. Il ne saurait y avoir de doubles standards. C'est tout simplement un devoir face aux aspirations des peuples, face à tous les hommes et toutes les femmes qui espèrent et luttent pour que leurs droits soient respectés et que leurs violations ne restent pas impunies. C'est un devoir moral au nom de l'humanité

En presque cinq ans d'existence, le Conseil a beaucoup accompli. Il a mis sur pied son cadre institutionnel. Il a conduit un grand nombre d'examens du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière des droits de l'homme. Il s'est attaqué à un grand nombre de situations de droits de l'homme urgentes. Il a promu le développement de nouvelles normes mais aussi la mise en œuvre des normes existantes. Il est parvenu à forger le consensus sur des questions difficiles grâce à l'engagement et à l'esprit constructif de ses délégués. Pour moi, le tableau est largement positif.

Le Conseil est parvenu à un moment critique de son existence. Nous sommes en plein processus de réexamen du travail et du fonctionnement du Conseil. L'Assemblée générale a commencé à débattre de différents aspects liés à la révision du statut du Conseil, notamment la question de la relation entre le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée, en particulier ses troisième et cinquième commissions.

A ma connaissance, il n'y a eu, ni à Genève ni à New York, d'appels à une révision institutionnelle fondamentale. Ceci confirme mon appréciation que le Conseil repose sur des bases solides. Si des changements sont nécessaires, ils ne doivent être que de nature pratique et d'ampleur limitée, de sorte à en améliorer encore l'efficacité et la capacité de réaction et lui permettre de mieux remplir son mandat.

Nous sommes convenus, le Président du Conseil et moi-même, que les discussions menées à New York se baseraient sur les progrès faits à Genève et seraient finalisées une fois la revue terminée à Genève. Je me réjouis que le groupe de travail ait adopté le document sur le réexamen du Conseil par consensus et je l'en félicite. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour avoir mené à bien les travaux. La prochaine étape est maintenant l'adoption par le Conseil et la transmission à New York de façon à ce que nous puissions achever l'ensemble du processus en juillet 2011.

Avant de conclure, je souhaite remercier le Haut-Commissaire et son équipe pour leur travail remarquable. Je souhaite aussi rendre hommage aux représentants de la société civile et aux organisations non gouvernementales pour leur participation aux travaux du Conseil et leur engagement sur le terrain. Ma reconnaissance et mes encouragements vont aussi aux défenseurs des droits de l'homme, qui agissent souvent au péril de leur vie et de celles de leurs proches. Leur action est admirable.

A vous tous délégués qui êtes réunis dans cette salle, je souhaite des délibérations constructives tout au long de cette session. Soyez guidés par un esprit de consensus, soyez guidés par l'intérêt commun, soyez prêts au compromis, mais ne sacrifiez jamais les principes.

Mesdames et Messieurs,

Mes pensées vont à tous les opprimés. Pour reprendre les mots d'Elie Wiesel : « il y a un droit que nous ne devons reconnaître à personne, c'est le droit à l'indifférence ». Ensemble, agissons pour que les valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme soient une réalité.

Je vous remercie de votre attention.